



Zoonoses 2023

FAITS SAILLANTS

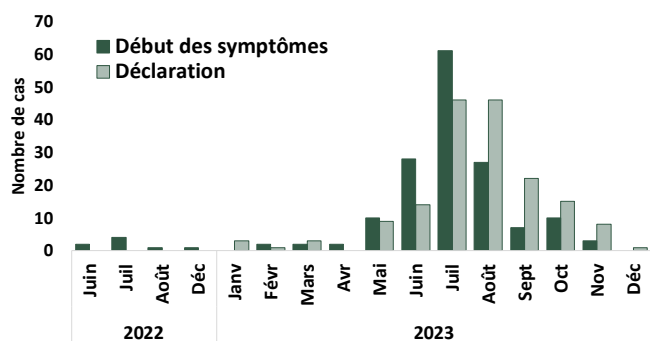
- En Montérégie : progression continue de la maladie de Lyme et de l'anaplasmose
- Au Québec : première déclaration d'un cas de babésiose acquis dans la province
- Acquisition à l'étranger : hausse importante du nombre de cas de la fièvre dengue

MALADIE DE LYME

Incidence annuelle et caractéristiques des cas

En Montérégie en 2023, 168 cas de la maladie de Lyme ont été déclarés. La plupart des cas ont développé leurs premiers symptômes durant les mois de juin (34 cas), de juillet (67 cas) et d'août (29 cas) (Figure 1).

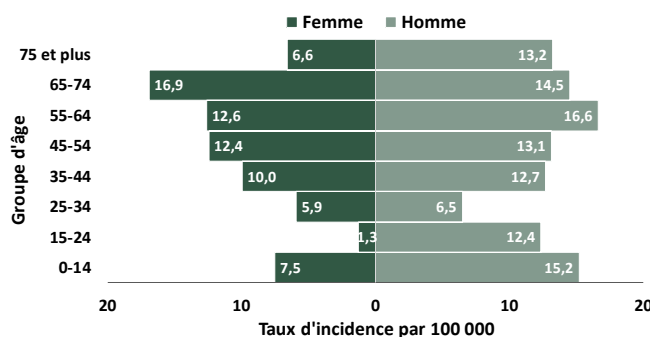
Figure 1 – Nombre de cas de la maladie de Lyme selon la date de déclaration et la date de début des symptômes, Montérégie, 2023



Note : La date de début des symptômes de 8 cas ayant débuté leurs symptômes avant 2022 n'est pas illustrée à la figure.

Les cas étaient âgés de 1 à 80 ans (moyenne : 45,5) et 58,3 % étaient des hommes. Les taux d'incidence les plus élevés s'observaient chez les femmes du groupe d'âge 65-74 ans (16,9 par 100 000 personnes) et chez les hommes du groupe d'âge 55-64 ans (16,6) (Figure 2).

Figure 2 – Taux d'incidence de la maladie de Lyme selon l'âge et le sexe, Montérégie, 2023



Par rapport à 2022, l'incidence semble avoir augmenté dans presque tous les groupes d'âge et plus particulièrement chez les 55 ans et plus, pour qui le taux est passé de 9,9 cas à 13,7 cas par 100 000.

Parmi les 168 cas déclarés de la maladie de Lyme, 88 avaient un stade localisé, 48 avaient un stade disséminé précoce et 32 avaient un stade disséminé tardif. Dans l'ensemble, 86,9 % des cas avaient une présentation clinique cutanée (érythème migrant ou lésions multiples) et 23,2 % avaient une présentation clinique d'arthrite (Tableau 1).

Tableau 1. Nombre et proportion des manifestations cliniques reliées à la maladie de Lyme, Montérégie, 2023

Manifestations cliniques	Nombre (%)
Cutanée	146 (86,9 %)
Arthrite	39 (23,2 %)
Neurologique	21 (12,5 %)
Cardiaque	5 (3 %)

Note : la somme des pourcentages est supérieure à 100%, car un cas peut avoir présenté plus d'une manifestation clinique.

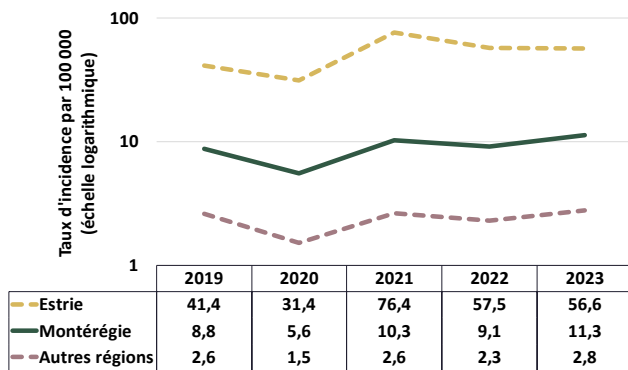
Dix-neuf des 168 cas (11,3 %) ont été hospitalisés en raison de la maladie (vs 9,0 % en 2022). Leur âge variait de 7 à 77 ans et 15 d'entre eux étaient des hommes. On note une hausse du nombre de cas hospitalisés âgés de 25 à 44 ans par rapport à 2022 (7 vs 1). Enfin, 14 des 19 cas hospitalisés avaient un stade disséminé précoce.

Répartition géographique et exposition

Au Québec en 2023, la Montérégie était la seconde région la plus touchée par la maladie de Lyme, après l'Estrie. Pour la Montérégie, l'Estrie et les autres régions du Québec, les taux d'incidence étaient respectivement de 11,3, de 56,6 et de 2,8 cas par 100 000 personnes en 2023. Ces taux sont supérieurs à ceux de 2022, sauf en Estrie (Figure 3).

Les données en lien avec la répartition des cas de la maladie de Lyme selon le réseau local de services (RLS) et la municipalité régionale de comté (MRC) en Montérégie sont disponibles pour les années 2014 à 2023 au [lien suivant](#).

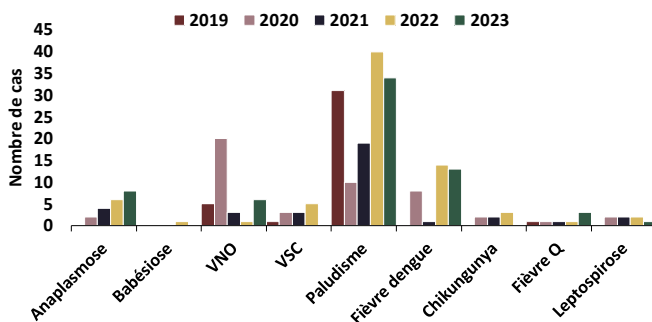
Figure 3 – Évolution du taux d'incidence annuel de la maladie de Lyme selon la région de résidence, 2019-2023



En 2023, 96,4 % des cas déclarés de la maladie de Lyme en Montérégie auraient acquis l'infection au Québec. Pour ces cas, la région d'acquisition était principalement la Montérégie (87,7 %) et l'Estrie (11,1 %). Bien que la maladie de Lyme soit transmise par les piqûres de tiques, seulement 17,9 % des cas ont rapporté avoir observé une tique sur leur peau.

AUTRES ZONOSSES

Figure 4 – Évolution du nombre annuel des zoonoses (excluant la maladie de Lyme), Montérégie, 2019-2023



Note : 1 cas de trichinose (2019) et 3 cas d'arboviroses neuroinvasives (2019 [1], 2021 [1], 2022 [1]) ont également été déclarés entre les années 2019 et 2023.

Anaplasmosse et babésiose

En 2023, 8 des 46 cas d'anaplasmosse déclarés au Québec résidaient en Montérégie, ce qui représente une hausse de 2 cas dans la région par rapport à 2022. Les cas avaient entre 40 et 80 ans et auraient acquis la maladie au Québec, à l'exception d'un cas. Deux de ces cas avaient une coinfection avec la maladie de Lyme. En 2023, aucun cas de babésiose n'a été déclaré en Montérégie, par rapport à 3 cas dans la province. Un de ces 3 cas aurait acquis l'infection au Québec, une première ([INSPO, 2024](#)).

VNO et VSC

En 2023, 6 cas de virus du Nil occidental (VNO) ont été déclarés en Montérégie et 20 cas dans l'ensemble du Québec; ceci représente une légère hausse par rapport à 2022. En Montérégie, tous les cas de VNO ont été acquis au Québec. Aucun cas de virus du séro groupe Californien

(VSC) n'a été déclaré en Montérégie tandis que 5 cas ont été déclarés dans l'ensemble du Québec. Depuis 2017, le nombre de cas de VSC est plutôt stable dans la province.

Paludisme et arboviroses acquises à l'étranger

En Montérégie, en 2023, on dénombrait 34 cas déclarés de paludisme; ce nombre est stable par rapport à 2022. Parmi eux, on comptait 31 cas de l'espèce *Plasmodium falciparum*, 2 cas de *P. vivax* et un cas de *P. ovale*. Lorsque disponible (21/34 cas), le pays d'acquisition probable était situé en Afrique. Le nombre de cas déclarés de fièvre dengue est aussi demeuré stable en 2023 avec 13 cas.

Au Québec en 2023, un nombre record de cas de paludisme (320 cas vs 273 en 2022), de fièvre dengue (166 vs 67) et de Chikungunya (25 vs 20) a été déclaré. La fièvre dengue a aussi atteint un sommet historique à l'échelle mondiale en 2023 ([OMS, 2024](#)). La progression de la maladie est attribuable, en partie, à la hausse des températures et des précipitations reliées au phénomène El Niño et aux changements climatiques ainsi qu'à l'évolution de l'étendue géographique des moustiques capables de transmettre l'infection ([OMS, 2024](#)).

Autres zoonoses déclarées en petit nombre

En Montérégie en 2023, un cas de leptospirose et 3 cas de fièvre Q ont été déclarés. La source d'exposition de ces cas était indéterminée. Aucun cas de brucellose, de psittacose, de rage humaine, de trichinose et de tularémie n'a été déclaré.

Surveillance de la rage chez les animaux

Au Québec en 2023, aucun cas de rage du raton laveur n'a été détecté parmi les 1 177 mammifères terrestres testés ([MELCCFP, 2024](#)). Néanmoins, le nombre de municipalités considérées à risque élevé d'introduction de la rage du raton laveur a augmenté en Estrie en raison de la détection d'un cas dans l'état du Maine ([MELCCFP, 2024](#)). Au Québec en 2023, 2 des 5 cas de rage chez la chauve-souris ont été identifiés en Montérégie ([MELCCFP, 2024](#)).

En Montérégie, 151 demandes d'accompagnement aux professionnels de la santé pour des situations complexes d'expositions potentielles au virus de la rage ont été traitées en 2023 (vs 138 en 2022).

SOURCES DES DONNÉES

Fichier régional des maladies transmissibles par tiques, 2023, Direction de santé publique de la Montérégie, 2024-08-06.

MSSS, Système d'information - Gestion des maladies à déclaration obligatoire (SI-GMI), 2024-08 -13.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

Autrices : Flavie Marquis M. Sc., Lilian Mazurechen M. Sc.

Collaborateurs : Oana Cartaleanu M. Sc., Dre Alex-Ane Mathieu, Dr François Milord, Annabelle Ringuet Inf.B.Sc.

Mise en page : Marisa Thammavongsa, agente administrative